MFFP / Pierre Petitclerc

Orchis brillant / Galéaris remarquable

Galearis spectabilis

Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec

4 à 20 cm

CARACTÉRISTIQUES

- Petite orchidée à magnifiques fleurs mauves et blanches
- Deux feuilles arrondies et épaisses à la base

PÉRIODES D'OBSERVATION

Identification	printemps
Fleurs	mi-mai à mi-juin
Fruits	été

RÉPARTITION AU QUÉBEC

Alexandre Bergeron

MFFP / Pierre Petitclerc

Sylvain Beauséjour

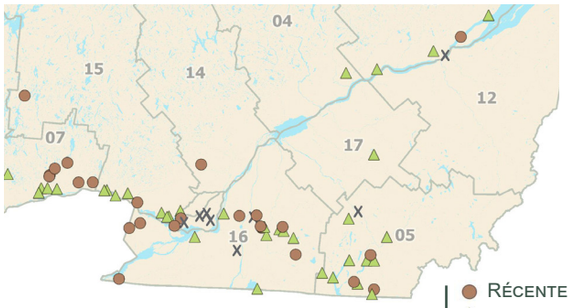

Occurrence de l'espèce
- Récente
- Historique
- X Disparue

HABITAT

- Érablières riches à érable à sucre et hêtre, partiellement ouvertes
- Généralement sur sols humides et riches en matière organique
- Souvent à la marge de zones d'écoulement

PRINCIPALES MENACES

- Perte d'habitats
- Broutage (cerf de Virginie et limaces)
- Cueillette
- Modification du drainage
- Coupes trop fortes

AMÉNAGER SA FORÊT EN PROTÉGEANT LA FLORE EN SITUATION PRÉCAIRE

Votre boisé contribue à la protection des espèces forestières menacées, vulnérables ou susceptibles. Il est souvent préférable d'éviter les travaux d'aménagement forestier dans leurs habitats. Si de telles activités doivent y être réalisées, la protection de ces espèces demande les précautions qui suivent.

Étape 1 : Identifier et localiser l'espèce

Sur le terrain, durant la saison propice à son identification, localiser (ou faire localiser par une personne compétente) les plants de l'espèce, puis délimiter les zones qu'ils occupent (zones d'occupation) ainsi que la zone d'atténuation qui les entoure.

Étape 2 : Protéger les plants

L'espèce requiert une attention particulière. Elle est inscrite sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables puisque l'information disponible suggère que sa survie est compromise.

Étape 3 : Éviter les plus fortes perturbations dans les zones d'occupation et d'atténuation

- Ø Aires d'empilement de bois
- Ø Construction de chemins
- Ø Drainage forestier
- Ø Coupes totales
- Ø Scarifiage

Étape 4 : Adapter ses pratiques en fonction de la sensibilité de l'espèce aux perturbations

Sensibilité à l'ouverture du couvert forestier	Sensibilité à la modification du drainage	Sensibilité au piétinement et au bris mécanique
Faible à modérée	Faible à modérée	Faible à modérée

Dans les zones d'occupation et d'atténuation

- L'ouverture du couvert forestier est permise. Pratiquer des coupes partielles ou des éclaircies de faible intensité afin de maintenir l'ombre et son effet bénéfique sur l'humidité du sol, mais aussi pour limiter la compétition à laquelle l'espèce est très sensible.
- Éviter de modifier le drainage et diminuer l'empreinte au sol : utiliser un porteur adapté et planifier les sentiers de débardage sur des sols d'une capacité portante adéquate.

Dans la zone d'occupation

- Réaliser les travaux forestiers seulement l'hiver sur sol gelé.
- Éviter les sentiers de débardage sauf si un important couvert de neige protège le sol du piétinement.
- Éviter de déposer des déchets de coupe (branches, etc.).

Illustrations : Sophie-Anne Vachon, Émilie Dumais et Marianne Cusson

Si l'identification ou la localisation de l'espèce n'est pas possible, il est recommandé d'appliquer les mesures de protection à l'ensemble du peuplement forestier.

Aviser les travailleurs des endroits où se trouvent les plants ainsi que des mesures de protection à mettre en place.

Cette fiche a été élaborée grâce à l'intégration d'éléments scientifiques et de discussions entre experts provenant notamment du MFFP et du MELCC. Les recommandations sont sujettes à évoluer en fonction du développement des connaissances. Pour les références, visitez afm.qc.ca/fiches-paf-bonifies.

Réalisée par : Agence forestière de la Montérégie

En partenariat avec : Fédération des producteurs forestiers du Québec ; Conservation de la nature Canada ; Association forestière du sud du Québec

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:
Environnement et Changement climatique Canada / Environment and Climate Change Canada

Québec